

L'an deux mille dix, le vingt cinq juin à seize heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du seize juin deux mille dix, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 44
Membres titulaires présents ou représentés : 18
Pouvoirs : 8
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 26

Présents(es)

Annie AGIER,	Daniel CHARRASSE suppléant,	Christine NIVOU,
André AUBERIC,	Claire CHASTAN,	Hervé RASCLARD,
Marcel BAGARD,	Pierre DALSTEIN suppléant,	Jean-Louis REY,
Christian BARTHEYE,	Michèle EYBALIN,	Francis RIEU suppléant,
Jean-Marie BERTRAND,	Valery LIOTAUD,	Nicolas ROSIN,
Jean-Pierre BUIX,	Jean-Jacques MONPEYSEN,	Eliane TERRAS suppléante

Pouvoirs

Paul ARNOUX à Jean-Marie BERTRAND, Marc BONNARD à Hervé RASCLARD, Marie BOUCHEZ à Nicolas ROSIN, Jean-Michel CREISSON à Michèle EYBALIN, Alain GABERT à Christine NIVOU, Michel GREGOIRE à Jean-Pierre BUIX, Bruno LAGIER à André AUBERIC, Patricia MORHET-RICHAUD à Marcel BAGARD

Excusés(es)

Jean-Marie BLANCHARD suppléant, Olivier CADIER, Pierre COMBES, Marie-Christine GIT, Corinne MOREL-DARLEUX, Albert MOULLET, Marie-Pierre MOUTON, Anne-Marie REME-PIC suppléante, Jacques RODARI, Auguste TRUPHEME suppléant

Objet : Conception et diffusion d'outils de communication sur l'avant-projet de Charte

Le Président expose :

Le Syndicat Mixte a produit un document préparatoire à l'avant-projet de Charte, sur la base des travaux et propositions de ses commissions. Ce document a été validé par les bureaux élargis des 15 janvier et 3 février 2010 puis par le Comité syndical du 8 mars 2010.

Sur la base de ce document, lors du Comité de coordination du 2 février 2010, il a été convenu une première consultation technique, en interne, des services de l'Etat (DDT, DREAL et Préfectures), des services des Régions et des Départements. La période de consultation a été fixée de début mars à fin avril.

Cette consultation a donc été lancée en mars. En plus de l'Etat, des Régions et des Départements, ont été ajoutés les communautés de communes, les communes, les partenaires associatifs et socio-économiques, les membres du Conseil scientifique, les habitants / élus / acteurs et personnes ressources du territoire (800 environ).

Le 23 mars à Nyons, lors du 3^{ème} forum des commissions, les élus du Syndicat Mixte ont présenté les orientations du projet de Charte à 150 participants environ.

Parallèlement, le Syndicat Mixte a assuré des réunions d'information et d'échanges avec les conseils municipaux (regroupement de 3 à 5 communes). De la mi-mars à la mi-juin, 42 conseils municipaux ont été ainsi invités à participer à ces réunions, en soirée (4 conseillers municipaux par communes en moyenne présents).

Le Conseil d'Orientation et de Développement a animé 6 réunions d'information à l'attention des associations et acteurs socio-économiques et poursuivra ses réunions à l'automne.

Les dernières contributions sont parvenues mi-juin.

La deuxième version de l'avant-projet prend en compte 42 contributions écrites (23 via le portail du SMBP, par mail, par courrier – liste en annexe 1), complétées par des réunions de travail (Comité technique Etat-Régions-Départements-SMBP, services de la Région PACA, services de la Région Rhône-Alpes, directeurs des communautés de communes, Chambre d'Agriculture de la Drôme, etc.).

Le résultat de cette démarche de consultation se caractérise par un ensemble contributif comprenant des amendements correctifs et pertinents et des engagements précisés des partenaires, de l'Etat, des Régions, des Départements, des communautés de communes et des communes.

La nouvelle version de l'avant-projet intègre et prend en compte un grand nombre d'améliorations, de corrections et de précisions proposées.

Présentée en Comité de coordination (24 juin 2010), cette version 2 de l'avant-projet doit être examinée par l'ensemble des services de l'Etat dans les deux régions.

La période de consultation est fixée du 24 juin au 30 septembre.

Un avant-projet définitif intégrant les engagements validés de l'Etat sera alors réalisé en interne (1^{ère} semaine d'octobre) puis mis en forme et imprimé.

Fin octobre 2010, l'avant-projet sera présenté et soumis à la validation du Comité Syndical. L'avant-projet sera alors transmis par la région Rhône-Alpes au Préfet coordonnateur qui le transmettra au Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la mer ainsi qu'à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en vue d'un examen en avis intermédiaire. Sur la base de cet avis intermédiaire, une nouvelle version de la Charte sera produite pour être soumise à enquête publique (été 2011) puis aux votes des collectivités (fin 2011).

Considérant la démarche d'information et de concertation engagée.

Considérant la nécessité de faire partager au plus grand nombre le projet de Parc naturel régional.

Le Président propose :

- De mobiliser les moyens nécessaires, inscrits au budget, à la conception, l'impression et la diffusion de tout document (avant-projet de Charte, plans, cartes, documents synthétiques, etc.), et de solliciter toute subvention pour poursuivre cette démarche.
- De faire appel à deux prestations extérieures afin de :
 - Concevoir graphiquement et mettre en forme l'avant-projet de Charte soumis au prochain Comité syndical d'octobre 2010.
 - Concevoir un document synthétique (12 – 16 pages), résumant la Charte et accessible au grand public.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical décide :

- D'accepter les propositions du Président.
- D'autoriser le Président à solliciter toute subvention, à lancer toute consultation conformément à sa délibération 40-2007 du 30 novembre 2007 fixant les démarches à suivre en cas de passation de marché public.
- D'autoriser le Président à signer tout acte relatif à ces objets.
- De déléguer au Bureau tout pouvoir relatif à ces objets ; choix des prestataires notamment.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits
Le Président
Hervé RASCLARD